



LE CONCOURS DE MASSEUR – KINESITHERAPEUTE

La Profession : Le Masseur-kinésithérapeute traite les organes, muscles ou tissus par massages, exécution de mouvements de gymnastique médicale, emploi d'agents physiques ou utilisation d'appareils spéciaux. Il exerce sur prescription médicale dans un but thérapeutique et, sans prescription dans un but esthétique, hygiénique ou sportif.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat. L'obtention de ce Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires), soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral. Le concours est organisé en trois épreuves : Biologie (1 h 30), Physique (1 heure) et Chimie (une demi-heure). L'équipe pédagogique du CPES analyse chaque année les sujets de ***l'ensemble des concours***. Nos ***Conseillers Pédagogiques*** peuvent ainsi orienter chaque élève vers les concours qui seront les mieux adaptés à ses ***potentialités personnelles***.

Les Enseignements : Ils commencent le deuxième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les concours dont la plupart se déroulent entre avril et mai. Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours ces horaires sont réduits en Avril et Mai. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables. ***Les sections comprennent 25 à 28 étudiants.***

Les Horaires : Chaque semaine, les cours comportent ***26 h 30***, à savoir ***13 heures*** de Biologie, ***9 heures*** de Physique et ***4 h 30*** de Chimie.

Des heures de ***cours supplémentaires***, en petits groupes limités à 6 élèves, ***sont offertes*** aux étudiants rencontrant des difficultés particulières dans l'une des matières.

Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de ***3 heures***, effectués au CPES, dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole. Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : voir tarifs en fin de documentation.

Nota : Le programme des épreuves de Physique, Chimie et Biologie correspond aux programmes de ces disciplines dans les classes de première et terminale série Scientifique. Sans être une condition indispensable, l'obtention d'un bac S représente un avantage certain.

Classes Préparatoires aux Etudes de Santé

35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT PIERRE

Tél : 02 62 35 00 11 - Fax : 02 62 35 72 70 - E-mail : tbourles@cpes.re - www.cpes.re



Devenir Kiné, quelle voie choisir ?

L'accès en IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) est déterminé par un concours d'entrée, organisé par chacun des instituts, qui se déroule en 3 épreuves (physique, chimie et biologie) portant sur le programme des classes de Première et Terminale S.

Depuis une dizaine d'années, divers IFMK (Lyon, Bordeaux, Nice, Dijon, Toulouse, Marseille...), confient aux **facultés de médecine** le soin de recruter leurs futurs étudiants.

Les candidats s'inscrivent ainsi en PCEM (Premier Cycle d'Etudes Médicales) et passent les épreuves du concours de fin de première année. En fonction de leur classement de fin d'année (avec quelques variantes, selon les facultés), les étudiants reçus peuvent accéder soit en 2^{ème} année de Médecine, soit en 2^{ème} année de Chirurgie Dentaire, soit en Institut de Kinésithérapie ou encore en Ecole de Sage Femme ou d'Ergothérapie.

Quinze Instituts ont leurs **concours d'entrée indépendants** (voir liste en fin de page).

Il est à remarquer que tous ces concours sont organisés en application d'une réglementation unique : ils portent tous sur le même programme, ce qui permet aux candidats sérieux d'en passer plusieurs (7 ou 9 en moyenne) et de multiplier ainsi leurs chances. Ce qui n'est pas possible en faculté de médecine.

Exemple : L'étudiant de Midi-Pyrénées désirant devenir Masseur-kinésithérapeute a donc un choix à effectuer : s'inscrire en PCEM en faculté de Médecine à Toulouse pour tenter d'intégrer l'IFMK de Toulouse (et seulement celui-ci) ou bien s'inscrire en prépa-kiné (*) pour préparer les concours d'entrée des écoles demeurées en dehors de la filière du PCEM.

Ce choix peut s'avérer décisif, car les niveaux d'exigence pour réussir en PCEM et aux concours « purement » Kiné sont tout à fait différents. Pour permettre à chacun de faire le choix qui lui sera le mieux adapté, il convient de préciser ces "niveaux d'exigence".

Un élève de classe prépa-Kiné au CPES suit 29h30 heures de cours par semaine et travaille en moyenne 3 à 4 heures chez lui, chaque jour (et ceci 5 à 6 jours par semaine) soit un total hebdomadaire d'environ 45 à 50 heures. Ce rythme, supérieur à celui des étudiants de la plupart des facultés, est en fait comparable à celui des étudiants inscrits en IUT.

Un étudiant en PCEM suit une vingtaine d'heures de cours par semaine plus 5 à 6 heures de TP ou TD et travaille en moyenne 4 à 6 heures par jour, chez lui (et ceci, 6 à 7 jours par semaine...) ce à quoi il convient d'ajouter des cours de soutien dans tout ou partie des matières du concours, pour environ 5 à 10 heures chaque semaine. Le total du temps consacré à la préparation du concours représente donc environ 55 à 60 heures hebdomadaires, ce qui correspond au rythme des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles : Math Sup, Khâgne, HEC ou Vêto, par exemple.

Il s'agit là de moyennes, observées parmi les candidats reçus durant les 3 années précédentes, et qui peuvent être considérées comme correspondant à "des rythmes de travail de référence".

(* Depuis plus de 10 ans, les "candidats libres" (c'est-à-dire n'ayant pas suivi de prépa) représentent moins de 1% des reçus intégrés chaque année par les diverses écoles.)

En conclusion, un candidat Kiné qui ne souhaiterait pas suivre le rythme d'une classe de Math Sup doit plutôt s'orienter vers les concours indépendants, toujours organisés par environ la moitié des écoles de Kiné (en sachant qu'il pourra passer le concours de plusieurs écoles : jusqu'à 8 ou 10 s'il le souhaite), alors que le candidat se sachant capable de fournir un travail beaucoup plus important pourra s'orienter vers le concours du PCEM (quitte à modifier son choix ultérieurement et à se réorienter alors vers la voie des concours indépendants).

En outre, il convient de savoir que les matières enseignées dans une prépa kiné permettent de passer également plusieurs autres concours (pédicure-podologue, manipulateur en électroradiologie médicale, psychomotricien, voire ergothérapeute) ce qui accroît les chances de réussite en fin d'année de prépa.

Liste des IFMK accessibles par la voie des concours indépendants :

- ADERF, 107 rue de Reuilly, 75012 Paris
- Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur en Masso-Kinésithérapie et en Pédiurie-Podologie (ASSAS), 56 rue de l'Eglise, 75015 Paris
- CEERRF, 7 rue Danielle Casanova, 93200 Saint Denis
- EFMP, Ecole Française de Massothérapie, 68 rue du Commerce, 75015 Paris
- EFOM - Ecole Boris Dolto, 118 bis rue de Javel, 75015 Paris
- ESMKP (Ecole Supérieure de Masseurs Kinésithérapeutes et Pédicures), 17 rue de Liège, 75009 Paris
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de Basse Normandie, 25 rue de Balzac, BP 56 - 61002 Alençon Cedex
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de Berck, avenue du Phare, BP 62 – 62602 Berck sur Mer Cedex
- Instituts de Formation en Podologie, Ergothérapie et Kinésithérapie, 12 rue J. Louis Bertrand – 35000 Rennes
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de la Croix Rouge Française, 8 rue Emile Zola, 87100 Limoges
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie, Hôpital Saint Eloi, 1 place Jean Baumel, 34290 Montpellier Cedex 05 ,
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de l'AP-HP, 44 rue Jenner, 75013 Paris

Soit 14 écoles, proposant environ 800 places aux prochains concours.

Classes Préparatoires aux Etudes de Santé

35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT PIERRE

Tél : 02 62 35 00 11 - Fax : 02 62 35 72 70 - E-mail : tbourles@cpes.re - www.cpes.re